

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

SEMAINE DE PRÉVENTION DU SUICIDE OSER PARLER, C'EST AGIR !

À l'occasion de la Semaine de prévention du suicide qui se déroulera du 2 au 8 février prochain, ayant pour thème « *Oser parler, c'est agir* », les objectifs sont de :

- Sensibiliser la population à l'ampleur du problème et aux moyens de le réduire;
- Mobiliser la population afin que tous jouent un rôle actif en prévention du suicide;
- Augmenter la connaissance des ressources d'aide dont la ligne 1 866 APPELLE (277-3553);
- Normaliser et encourager la demande d'aide;
- Favoriser la prise de parole en lien avec le suicide et guider la population dans les façons préventives d'en parler.

À cet effet, des rubans de sensibilisation seront distribués aux employés par les délégués, moyennant un don, afin de démontrer leur appui à la cause durant cette semaine. Provenant de l'Association canadienne pour la prévention du suicide (ACPS), le ruban de sensibilisation de couleur orange et jaune représente une flamme, une bougie. Il symbolise l'espoir et les possibilités. Les dons recueillis seront remis à La Vigile. Les délégués pourront remettre l'argent amassé aux directeurs syndicaux et ces derniers se chargeront de le transmettre à l'APPQ.

Nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre collaboration à cette campagne de sensibilisation qui mise sur des éléments importants de la prévention, soit la prise de parole et la demande d'aide.

En terminant, voici la directive à suivre pour le port du ruban de sensibilisation qui est autorisé du 2 au 8 février 2020 :

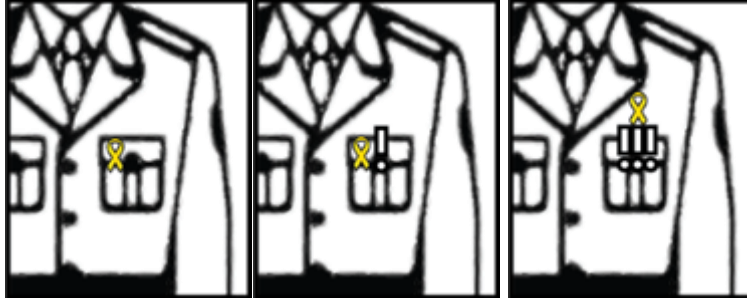
Personnel policier :

*Chemise, manteau
et pare-balle*



*Sur le rabat de la
poche de gauche, à
droite du bouton.*

Tunique (avec ou sans médaille)



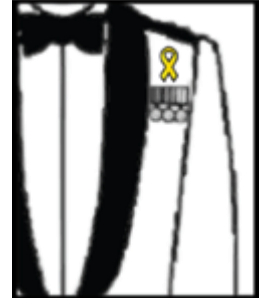
*Sur le rabat de la poche de gauche, à droite du bouton.
ou*

*Sur le rabat de la poche de gauche, à droite d'une ou plusieurs
médailles*

ou

*Au-dessus, centré sur les médailles, lorsque leur nombre est
important*

Mess kit



*Sur le côté gauche,
centré à la hauteur
des épinglettes de la
Sûreté, ou
directement au-
dessus des médailles
miniatures.*

Personnel civil :

Le ruban doit être porté sur le côté gauche, près du cœur.

Le ruban est porté sur le revers gauche du veston.

Le vice-président en Santé et sécurité au travail
et aux ressources matérielles,

Alphée Simard
AS/cs